

## Donation aux Templiers (Le Salzet, Malons-et Elze, Gard)

### 1131, Donation de la manse du Salzet aux chevaliers du Temple

Donation faite par Bermond Pelet, sa femme Agnès et ses fils Raimond et Bernard, aux chevaliers du Temple, représentés par Hugues Rigaud, du mas du Salzet, au diocèse d'Uzès. (texte en latin)

L'an de l'incarnation du Seigneur 1131. Au nom du Seigneur, que tous sachent que moi, Bermond Pelet et moi Agnès, sa femme, et moi Raimond Pelet et moi Bernard Pelet, leurs fils, nous tous et d'un commun accord, nous donnons, concédons et abandonnons entièrement pour la rédemption de l'âme de nos parents et pour la rémission de nos péchés, aux chevaliers de la milice du temple, serviteurs de Dieu, présents et futurs, la manse du Salzet, à savoir tout ce que nous y possédons en alleu, en fief, ou a titre de viguerie. Nous faisons ce don sans rien en garder, pour l'amour de Dieu en l'Eglise, à toi Uc Rigaud, pour que tu en témoignes. Ladite manse est située dans le diocèse d'Uzès, en la paroisse de Malons. Témoins : Guillaume Salomon, Pierre de Regordane, Geoffroy de Saint Bonnet, Raimond de Montmuzit, Pierre Olivier, Jordan de Châteauneuf, le chanoine Ulriv, fils de Folcher, d'Alès, et Guillaume de Tresques. Cette charte a été faite au mois de juin, férie V, lune XVIII sous le règne du roi Louis.

Sources : Arch. dép. Bouches-du-Rhône (fonds des ordres militaires 56 H 5245)

Publié dans : *Le pays des Vans à travers les âges*, tome 2, Notes et documents d'histoire, articles parus dans la *Revue du Vivarais* depuis 1988, concernant les Vans et sa région, Imprimerie Chalvet à Ucel (Ardèche), 1991, p. 243.

Vocabulaire et explications :

Milice du temple = les Templiers

Alleu : un bien exempt de toutes redevances et servitudes

Viguerie : gestion d'un domaine, juges du seigneur

Férié V = jeudi Lune XVIII = le 18<sup>e</sup> jour de lunaison

Roi Louis : Louis VI dit Le Gros